MÉMOIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL

À LA

COMMISSION D'ÉTUDE
SUR
LA FORMATION DES ADULTES

Ste-Foy, janvier 1981

TABLE DES MATIERES

		Page
CHAPITRE 1:	PRESENTATION DE L'INSTITUTION	1
	Quelques dates	1
	Bref historique de l'enseignement	1
	La réforme	2
CHAPITRE 2:	L'EXPERIENCE VECUE EN EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE LAVAL	4
CHAPITRE 3:	LES MOYENS	10
	. D'ordre structural:	
	Le Service de promotion de l'éducation permanente ..	10
	La direction générale des programme de cours de 1er cycle	10
	Le Service d'accueil	11
	La Direction de l'extension de l'enseignement	12
	. D'ordre pédagogique	
	La structure modulaire des programme de 1er cycle	13
	Le baccalauréat général	15
	Le régime des étudiants libres	16
	Les études hors des temps habituels	17
	Les études hors des lieux habituels	18
	Les programmes offerts dans les Centres	19
	Les programmes offerts dans les Commissions scolaires	19
	Les cours contractuels hors campus	20

Trois expériences originales 20
Le PPMM 20
Le BEPPO 22
Le certificat en service social 22

CONCLUSION 23

CHAPITRE 4: PRESENCE DES ADULTES A L'UNIVERSITE LAVAL 24

Intention du chapitre 24
Identification des adultes à l'Université Laval 24
Nombre et proportion d'adultes au 1er cycle 26
Distribution âge-sexe 26
Age médian 27
Caractéristique de la distribution des adultes selon l'âge 27
Distribution selon de régime des études (1er cycle) 28
Le régime des études selon le sexe et le groupe d'âge (1er cycle) 29
Le régime de temps partiel aux 2e et 3e cycles et les adultes 30
Les programmes que fréquentent les adultes 31
Les programmes à forte proportion d'adultes 33
Evolution récente 35
L'offre HLH 35
L'offre HTH 37
Le BEPPO 37
L'Extension de l'enseignement universitaire 38
CONCLUSION 38

CHAPITRE 5: REGARD CRITIQUE 39

CHAPITRE 6: POUR ELARGIR ET APPROFONDIR LA PROBLEMATIQUE 42

CHAPITRE 1

PRESENTATION DE L'INSTITUTION

Il serait téméraire de prétendre faire en quelques lignes l'historique de l'institution vieille de plus de cent vingt-cinq ans qu'est l'Université Laval. Cependant, il nous apparaît utile de souligner quelques dates, de faire un bref rappel de l'enseignement dispensé à l'Université depuis sa fondation, et de dire quelques mots de la réforme qu'elle a vécue au cours des dernières années.

Quelques dates

Fondée en 1852, l'Université Laval fut la première université française en Amérique. En 1876, elle établissait une succursale à Montréal; en 1920, la Législature de la province de Québec donnait complète autonomie à cette succursale et créait ainsi l'Université de Montréal. Exactement cent dix-huit ans après l'octroi de la première charte, soit le 8 décembre 1970, l'Assemblée nationale du Québec octroyait à l'Université Laval une nouvelle charte, mieux adaptée à la situation contemporaine.

Bref historique de l'enseignement

Pendant presque cent ans, soit de 1852 à 1935, l'Université Laval a dispensé son enseignement dans les cadres des quatre facultés que la charte de 1852 avait établies: théologie, médecine, droit et arts. Peu

après le tournant du siècle, pour répondre à des besoins du milieu qu'exprimaient les autorités gouvernementales, des scientifiques et des hommes d'affaires, l'Université créait des écoles d'enseignement scientifique, rattachées à la faculté des arts: le développement normal de ces écoles devait les amener, au cours des années, au statut de faculté. A compter de 1935 jusqu'à maintenant, huit facultés prirent naissance: philosophie (1935) sciences (1936), lettres (1936), agriculture (1941), sciences sociales (1943), arpentage et foresterie (1945), commerce (1952), sciences de l'éducation (1965). L'Université Laval compte donc douze facultés; s'y ajoutent neuf écoles.

La réforme

Dans la deuxième partie de la décennie soixante, les dirigeants de l'Université Laval, afin de mieux répondre aux besoins de la société, aux nouvelles exigences de l'enseignement universitaire et aux goûts et aptitudes des étudiants, se rendirent compte de la nécessité d'opérer une réforme profonde des structures de l'Université et de l'organisation de son enseignement. Cette réforme avait trois objectifs fondamentaux: l'intégration de l'Université; la démocratisation des organismes; la différenciation des processus de consultation, de décision et d'exécution.

Cette réforme amena une nouvelle charte à l'Université visant à démocratiser la nouvelle corporation en instituant la participation de toutes les parties constituantes de l'Université à l'élaboration et à la prise des décisions. Pour l'application de cette nouvelle charte, il fut nécessaire de reviser les statuts de l'Université. Vinrent ensuite les règlements d'études. Le règlement du 1er cycle met

de l'avant la responsabilité de l'étudiant comme agent de sa formation, instaure un régime pédagogique souple et postule une structure bidimentionnelle qui respecte la départementalisation des disciplines tout en rendant possible la multidisciplinarité des programmes; de plus, il est d'application universelle: il régit tout étudiant du 1er cycle, quel que soit le programme auquel il est inscrit. Un règlement ayant les mêmes caractéristiques fut approuvé pour les études de 2^{e} et de 3^{e} cycles; il met toutefois l'accent sur une formation basée sur la recherche plus que sur l'enseignement.

Cette brève présentation de l'Université Laval nous a permis un rapide survol de son évolution en tant qu'institution d'enseignement supérieur. De façon plus particulière, nous ferons, dans le prochain chapitre, l'examen de sa contribution à l'éducation des adultes.

CHAPITRE 2

L'EXPERIENCE VECUE EN EDUCATION DES ADULTES A L'UNIVERSITE LAVAL

Dès 1858, la Faculté des arts offrait, le soir, des cours aux étudiants des facultés de droit, de médecine et de théologie; ces cours étaient accessibles au public de la ville de Québec. Bientôt, s'ajoutèrent des conférences publiques. Puis, cette participation de l'Université Laval à "l'éducation des adultes" s'accentuera à partir des années trente. A cette époque, on visera particulièrement à répondre à deux objectifs: d'une part, celui de rendre l'enseignement supérieur accessible à des adultes aptes à y réussir et, d'autre part, celui de collaborer à la promotion culturelle de la population. C'est ainsi, à titre d'exemple, que la création des Cours d'été répondra au premier objectif et les conférences (lundi sociaux, mardis universitaires, jeudis de l'éducation, cours publics du samedi) au deuxième.

D'autres initiatives vécues à cette époque mériteraient aussi d'être soulignées: l'Extension de l'Ecole de commerce offre des cours aux adultes afin de les préparer aux examens des associations professionnelles qui ont des exigences spécifiques; la Faculté de médecine exerce une fonction d'enseignement continu; l'Ecole des pêcheries crée un Service social économique pour l'Education des pêcheurs de la Gaspésie en vue de faciliter l'action coopérative; la Faculté des sciences sociales, par son Centre de culture entreprend une

action éducative dans des domaines tels que la gestion des coopératives de toute catégorie, la formation de moniteurs de loisirs, l'animation socio-culturelle , la méthodologie et les techniques de l'éducation des adultes, la formation de réalisateurs pour la radio et la télévision.

La mise en place de l'Extension de l'enseignement universitaire en 1962 marque une étape de façon plus significative dans la reconnaissance des besoins de l'adulte; selon son mandat, cet organisme prend charge de "toutes les catégories d'étudiants qui n'entrent pas dans la définition de l'étudiant régulier, c'est-à-dire celui inscrit à des cours conduisant à un grade universitaire". Ce faisant, le Conseil de l'Université dévoilait nettement son objectif dans les termes suivants:

> "Grâce à cet organisme, l'Université pourra ainsi répondre à certains besoins de la société québécoise. Même si l'enseignement dispensé dans les cadres de l'Extension n'est pas toujours de niveau universitaire proprement dit, l'Université Laval a cru de son devoir d'en assumer la responsabilité pour suppléer, du moins pour un laps de temps, à certaines carences dans l'organisation actuelle de l'enseignement."

En mai 1967, le Conseil de l'Université crée une Direction générale de l'Education des adultes ayant pour mandat:

> "d'orienter, dans les limites de l'enseignement universitaire et de celui donné par l'Extension de l'enseignement, les adultes qui veulent poursuivre leurs études soit à l'Extension, soit dans les facultés auxquelles leurs études et leurs expériences antérieures leur permettent de demander une admission".

C'est le début d'un long cheminement qui doit amener l'Université à situer l'éducation des adultes à l'intérieur d'un concept plus large qui touchera toute l'éducation, qui touchera donc aussi l'enseignement régulier. Ainsi, en 1972, la Commission de la réforme précise dans un avis qu'elle transmet au Conseil de l'Université que l'éducation permanente:

> "exige que les divers types d'enseignement, qu'ils soient offerts le jour ou le soir, reçoivent de l'Université la même attention et soient soutenus des mêmes services. Cela implique qu'ils doivent être la responsabilité des unités d'enseignement et non, comme c'est le cas pour certains, celle d'organismes parallèles. Elle exige de plus que les candidats aux divers types d'enseignement aient affaire pour leur admission et leur inscription à un même service comprenant des personnes capables d'apprécier les aptitudes des candidats qui ne répondent pas aux exigences ordinaires de l'admission".

La Commission de la réforme recommande donc à l'Université Laval:

> "de passer de l'enseignement régulier et de l'éducation des adultes à l'éducation permanente conçue comme une philosophie globale de l'éducation".

C'était le rejet du parallélisme: l'enseignement régulier d'une *part et l'éducation des adultes d'autre part. C'était l'affirmation du* principe fondamental de l'intégration de l'éducation des adultes à la vie de l'université en tant qu'exigence d'une philosophie qui voit l'éducation permanente comme le principe organisateur et intégrateur de tout le système. Cette décision constitue un point tournant et déclenche un processus d'intégration aux unités d'enseignement des activités de différents organismes qui se préoccupent d'éducation d'adultes. D'où, dans une première étape, la création du Service de l'éducation permanente qui chapeautera les administrations de la Direction de l'éducation permanente,

de l'Extension de l'enseignement universitaire, de la Direction des cours d'été, de la Direction de la formation des maîtres en exercice et de la Direction du baccalauréat ès arts pour adultes. De plus, dans son mandat, le Service de l'éducation permanente doit promouvoir à long terme l'idée de l'éducation permanente évoquée dans le rapport de la Commission de la réforme cité plus haut.

Quelques mois plus tard, soit en décembre 1973, le Conseil de l'Université réaffirme sa décision d'intégrer l'éducation des adultes à l'activité régulière de l'Université, et se donne des objectifs opérationnels en vue de la création de nouvelles structures s'appuyant sur une politique d'accès permanent aux fonctions d'enseignement et de recherche; ces objectifs opérationnels sont les suivants:

1) l'Université accueille à tous les cycles des étudiants aussi bien à temps complet qu'à temps partiel, tous éligibles aux mêmes services pédagogiques et sociaux et au même encadrement;
2) la majorité des étudiants à temps partiel sont engagés dans un cheminement de formation intellectuelle et professionnelle susceptible de les conduire à l'acquisition d'un grade universitaire;
3) les cours d'été, du soir et du samedi ainsi que tous les cours auxquels sont attribués des crédits doivent être conçus dans un ensemble cohérent intégré aux programmes de cours qu'offre l'Université;

4) l'Université a une politique d'admission des adultes qui tient compte des connaissances qu'ils ont acquises tant par leur scolarité que par leur expérience, particulièrement par l'exercice de leurs activités professionnelles;

5) à moyen terme, l'horaire des cours est conçu de façon à favoriser l'accès des étudiants à temps partiel;

6) l'Université développe des moyens pour porter l'enseignement à l'extérieur de ses murs.

En conséquence :

1° Le Service de l'éducation permanente cesse d'être un organisme administratif et devient un organisme ayant pour mandat la promotion de l'éducation permanente; son nouveau nom "Service de promotion de l'éducation permanente" souligne bien ce changement profond.

2° Pour faciliter aux adultes l'accès aux programmes de l'enseignement régulier, l'Université Laval crée un Service d'accueil.

3° Il demeure entendu que l'Université, par sa Direction de l'extention de l'enseignement, continue sa participation à la promotion socio-culturelle des adultes selon les méthodes et les techniques adaptées à la diversité des publics et des besoins.

L'Université traduit donc dans les faits son acceptation du "principe de l'éducation permanente conçu comme un processus global d'éducation qui s'échelonne tout au long de la vie et qui comprend l'éducation des adultes tout autant que celle des jeunes" (Résolution U-73-314).

Ce bref rappel historique démontre l'intérêt porté par l'Université Laval à la problématique de l'éducation permanente; il fait état d'une modalité particulière pour assumer sa fonction d'éducation auprès des adultes: l'intégration. Pour ces raisons, l'Université Laval juge opportun de faire valoir son point de vue auprès d'une Commission d'étude sur la formation des adultes, bien qu'elle soit consciente que le choix qu'elle a fait demeure sujet à une évaluation en profondeur.

CHAPITRE 3

LES MOYENS

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, l'Université a mis en oeuvre des moyens d'ordre structural et des moyens d'ordre pédagogique.

MOYENS D'ORDRE STRUCTURAL

- Le Service de promotion de l'éducation permanente

Le Service de promotion de l'éducation permanente a un rôle d'animation afin que les organismes de l'Université aient constamment en vue le principe de l'éducation permanente;par exemple, au moment d'établir les règlements d'études, les conditions d'admission, l'organisation des programmes et des cours, le régime pédagogique et les horaires. Il est notamment chargé de faire l'inventaire des besoins de la population comme d'en recevoir les demandes; il s'efforce ensuite d'inciter la prise de moyens adéquats et de concerter les efforts pour répondre aux besoins perçus.

- La Direction générale des programmes de cours de 1er cycle

Le directeur général du 1er cycle supervise la bonne marche de l'ensemble des programmes de cours du 1er cycle et assure la coordination du travail des directeurs responsables de l'administration de ces programmes.

Cette supervision et cette coordination sont des facteurs d'intégration du premier cycle qui favorisent la mobilité de l'étudiant, donc de l'adulte, dans son orientation progressive au cours de ses études.

Le directeur général est assisté d'un directeur général adjoint qui a dans son mandat, la responsabilité spécifique de coordonner l'offre de cours ou de programmes hors des temps habituels, c'est-à-dire le soir, la fin de semaine et l'été, de même que hors des lieux habituels, c'est-à-dire à l'extérieur de la Cité universitaire. Ce rôle vise une plus grande accessibilité des cours et des programmes en les offrant à des moments et en des lieux généralement plus commodes pour les adultes. En vertu du principe d'intégration, ces cours n'en demeurent pas moins accessibles à tout étudiant du 1er cycle.

On trouve aussi auprès du directeur général des programmes de premier cycle, un coordonnateur au perfectionnement des enseignants, parce qu'il s'agit, dans le domaine de l'éducation des adultes, d'un champ d'application bien identifié, populeux et complexe. Son rôle consiste principalement à accueillir ce large segment de la clientèle adulte, à l'informer sur les possibilités existantes à l'Université, à l'assister dans ses démarches. Par la suite, en passant par la filière ordinaire de l'admission, ces enseignants s'inscrivent à des programmes réguliers de premier cycle.

- Le Service d'accueil

Le rôle principal du Service d'accueil est de favoriser aux adultes qui peuvent demander l'admission sur la base de leurs études et de leur expérience, l'accès aux programmes de l'enseignement régulier. Il les aide

notamment dans la formulation de leur projet d'études et dans l'évaluation de leur scolarité et de leur vécu; un départ plus assuré augmente ainsi les chances de succès dans les études. Le Service d'accueil a aussi comme rôle d'aider tout étudiant (donc aussi les adultes) qui rencontre des difficultés au cours de ses études au plan de l'orientation.

Il faut noter que le rôle du Service d'accueil est antérieur à la procédure d'admission proprement dite; par conséquent, le moment venu, c'est le Service de l'admission qui reçoit les demandes d'admission des adultes et les transmet aux comités d'admission avec la recommandation du Service d'accueil; le comité d'admission en fait l'examen et décide de l'admission. Le principe d'intégration des adultes est donc respecté dès la phase de l'admission.

- La Direction de l'extension de l'enseignement

La Direction de l'extension de l'enseignement a la responsabilité générale de mettre sur pied toute activité dite péri-universitaire qui répondrait aux besoins de la population, besoins d'un autre ordre toutefois que ceux pour lesquels existent les programmes de l'enseignement régulier. Ces activités portent sur des matières qui se rattachent à l'une ou à l'autre des disciplines enseignées dans les facultés et les écoles et elles sont en large partie assumées par le corps professoral régulier de l'Université. La Direction de l'Extension n'a donc pas de ressources propres, mais s'appuie sur celles des facultés. Cette pratique est inspirée de la stratégie d'intégration que met en oeuvre l'Université pour l'éducation des adultes.

Les activités éducatives offertes dans le cadre de l'Extension sont de deux types: celles qui prennent la forme de cours et qui peuvent même s'agencer dans des ensembles dits "programmes de l'Extension"; et celles qui, davantage orientées vers la promotion socio-culturelle ou socio-

économique des individus ou des groupes, prennent la forme de conférences, de séminaires, de colloques, de cliniques ou d'interventions dans le milieu par le biais de projets de recherche appliquée ou par l'utilisation des résultats pertinents de la recherche universitaire.

Relève aussi de l'Extension, la mise sur pied de cours compensateurs spéciaux destinés aux adultes qui en auraient besoin pour accéder aux programmes de l'enseignement régulier.

L'Extension de l'enseignement est donc un moyen pour l'Université de rendre accessibles à une large clientèle les ressources humaines et pédagogiques qu'elle regroupe.

En résumé, au plan structural, l'Université Laval a voulu être accessible aux adultes de deux façons: accessible d'abord dans le cadre de l'enseignement régulier, en acceptant que des études et une expérience pertinente puissent tenir lieu de base d'admission et en offrant à ces candidats adultes l'assistance d'un Service d'accueil; accessible aussi dans le cadre de l'Extension de l'enseignement, en mettant à la disposition du milieu, pour répondre à divers ordres de besoins, les ressources régulières dont elle dispose. C'est sa manière de vivre l'éducation des adultes dans une philosophie d'éducation permanente.

MOYENS D'ORDRE PEDAGOGIQUE

- La structure modulaire des programmes de 1er cycle

En 1972, l'Université Laval a modifié la structure de ses programmes de 1er cycle. L'une des conséquences de ces transformations a été la possibilité d'organiser pour une même discipline (ou un même champ d'études) des programmes de divers degrés de concentration. C'est ainsi que l'on

retrouve maintenant dans plusieurs champs d'études:

- des programmes d'au moins quatre-vingt-dix crédits: c'est le plus haut degré de concentration et il s'agit alors de programmes conduisant à l'obtention d'un BACCALAUREAT SPECIALISE dans la discipline ou le champ d'études;

- des programmes de soixante crédits; ce degré de concentration permet au candidat de choisir le programme soit comme la composante MAJEURE d'un baccalauréat de quatre-vingt-dix crédits, soit comme unique programme de cours conduisant en quatre trimestres à un diplôme;

- des programmes de trente crédits; ce degré de concentration est celui des programmes qui servent de MINEURES dans le cadre d'un baccalauréat, ou des programmes qui conduisent en deux trimestres à un certificat.

Cette structure des programmes permet à l'étudiant de choisir et d'aménager ses études en tenant compte du degré de spécialisation qu'il recherche. Elle offre aussi la possibilité à celui qui préfère la diversité à la spécialisation de se composer un baccalauréat en combinant soit un programme de soixante crédits avec un programme de trente crédits (baccalauréat avec majeure), soit trois programmes de trente crédits (baccalauréat général.

- Le baccalauréat général

Le baccalauréat général est essentiellement un programme-cadre qui permet de fréquenter plusieurs disciplines ou champs d'études; il vise ainsi une formation multidisciplinaire qui répond mieux dans bien des cas au projet personnel de l'étudiant. Ce programme-cadre rejoint le désir des candidats qui veulent élargir l'horizon de leur formation culturelle ou personnelle, ou le désir de ceux qui veulent se préparer au marché du travail en se donnant une polyvalence professionnelle par une formation diversifiée. Au plan du vécu, le baccalauréat général a aussi une fonction d'orientation pour l'étudiant: plusieurs d'entre eux passent éventuellement à un baccalauréat avec majeure, ou même à un baccalauréat spécialisé, qui est en continuité d'une des mineures qu'ils fréquentaient dans le cadre de leur baccalauréat général.

De plus, la règle qui exige que tout programme de cours comporte des cours à option et laisse une marge libre pour des cours au choix vient élargir encore la gamme des possibilités qu'offrent déjà les divers arrangements de majeure et de mineure dans le cadre d'un baccalauréat.

Il y a deux façons d'agencer les composantes du baccalauréat général:

- Par le jumelage de trois mineures, c'est-à-dire trois programmes de cours de trente crédits établis par l'Université;
- Par le jumelage de deux mineures et d'un bloc complémentaire de cours, c'est-à-dire, deux programmes de cours

de trente crédits et un bloc complémentaire de trente crédits.

Le bloc complémentaire n'est pas un programme de mineure monodisciplinaire; c'est un programme de trente crédits qui a sa structure propre dans lequel l'étudiant doit choisir deux disciplines d'au moins douze crédits chacune, en dehors des disciplines de ses deux autres mineures.

Le lecteur comprendra que ces diverses modalités de souplesse que présente le baccalauréat général sont particulièrement commodes pour l'étudiant adulte.

- Le régime des étudiants libres

L'Université pousse un peu plus loin l'objectif de répondre à des besoins multiples selon des formules encore plus souples en admettant des étudiants libres auxquels elle reconnaît maintenant le statut d'étudiant régulier.

Ainsi, sont acceptés à l'Université comme étudiant régulier des étudiants qui sont intéressés à suivre des cours sans être admis à un programme. Le règlement du 1er cycle prévoit que les crédis rattachés aux cours suivis à titre d'étudiant libre sont automatiquement reconnus pour l'obtention d'un diplôme universitaire aux deux conditions suivantes: d'une part, que l'étudiant soit admis au programme conduisant au diplôme visé, et d'autre part, qu'au moment de son inscription à ce programme, les cours suivis comme étudiant libre fassent partie du programme.

Un tel régime permet de répondre plus facilement à des besoins très particuliers, ce qui est souvent le cas des adultes. De plus, en s'inscrivant

comme étudiant libre, l'étudiant a de bonnes chances que les cours suivis fassent partie du programme où il pourrait éventuellement s'inscrire.

- Les études hors des temps habituels

Nous entendons par études hors des temps habituels tous les enseignements qu'offre l'Université à compter de 16h30 les jours ouvrables pendant les trimestres d'automne et d'hiver, et les cours qu'elle offre le samedi ainsi que ceux du trimestre d'été.

Pour faciliter l'accès aux adultes, l'Université invite les diverses unités d'enseignement à offrir des cours à compter de 16h30. Il ne s'agit pas de sections spécifiquement réservées aux adultes; tout étudiant, jeune ou adulte, peut s'inscrire à ces sections de cours si cela lui convient. On constate cependant que les cours offerts après 16h30 se retrouvent surtout dans certains secteurs: la formation des enseignants, les sciences de l'éducation, les sciences de l'administration, les sciences sociales, les lettres et la théologie. Ce phénomène s'explique peut-être par le fait que l'Université n'a pas réussi à identifier des besoins auxquels pourraient répondre d'autres unités d'enseignement ou que de tels besoins sont inexistants.

L'Université offre aussi certains enseignements le samedi. Cependant, depuis quelques années, cette pratique diminue: le nombre restreint d'étudiants désireux de s'y inscrire, et la difficulté de trouver des professeurs disponibles le samedi, expliquent cette diminution. Peut-être faudrait-il interpréter que de plus en plus, dans une société industrielle comme la nôtre, les fins de semaine sont consacrées à des activités de loisirs.

On parlait autrefois des Cours d'été; mais ils ont fait place, en vertu du Règlement du 1er cycle, au trimestre d'été comme un des trois trimestres de l'année universitaire. La Faculté des sciences de l'administration utilise même ce trimestre comme trimestre régulier pour offrir son baccalauréat en sciences de l'administration. Un bon nombre d'étudiants profitent des cours du trimestre d'été pour s'avancer dans leur programme; certains étudiants (surtout des adultes) ne viennent même que l'été.

Les activités éducatives offertes l'été s'adressent donc à divers publics. Grâce à des horaires variés et à des formules pédagogiques diverses, ces activités, dont un bon nombre sont des cours formels, respectent la disponibilité et les désirs des participants; elles portent sur la plupart des disciplines enseignées pendant l'année universitaire. Afin de tenir compte des besoins particuliers des clientèles, les enseignements sont offerts en deux sessions: une première, d'une durée de sept semaines, se tenant en mai et juin à raison de deux rencontres de trois heures chacune par semaine, le soir; une deuxième, d'une durée de six semaines, se tenant en juillet et août à raison d'une rencontre de trois heures par jour ouvrable, le jour.

- Les études hors des lieux habituels

Les cours et les programmes sont généralement offerts à la Cité universitaire. Afin de favoriser l'accès aux adultes plus éloignés et que retient sur place leur engagement sur le marché du travail, l'Université Laval a accepté de porter ses enseignements à l'extérieur du campus selon divers modes.

a) Les programmes offerts dans les Centres de l'Université Laval

Depuis 1970, l'Université Laval a mis sur pied deux Centres de caractère plus permanent, celui de St-Georges de Beauce et celui de Thetford-Mines. A certaines périodes, se sont ajoutés les Centres de Montmagny et de Baie-Comeau. Les cours de plusieurs programmes ont été offerts dans ces Centres et ont atteint une clientèle bien précise: les enseignants, c'est-à-dire des adultes.

Au Centre de St-Georges de Beauce, l'Université Laval a offert le nombre de cours suffisant pour permettre l'obtention des diplômes suivants: le baccalauréat en enseignement primaire, les baccalauréats en enseignement secondaire avec majeure en catéchèse, en études anglaises, et en études françaises, le baccalauréat en administration scolaire, le certificat de pédagogie pour l'enseignement professionnel et le certificat en animation. Pour leur part, les enseignants de la région de Thetford Mines se sont vu offrir les cours suffisant à l'obtention du baccalauréat en enseignement primaire, du baccalauréat en enseignement secondaire avec majeure en études françaises et du baccalauréat en administration scolaire. A Montmagny, ce dernier programme a été offert pour les administrateurs scolaires de cette région. A Baie-Comeau, l'Université a offert les cours du certificat en animation.

b) Les programmes offerts dans les commissions scolaires

Depuis cinq ans, l'Université Laval a accepté de décentraliser davantage ses enseignements; elle a offert, dans une quarantaine de commissions scolaires, le programme de perfectionnement des maîtres en français

et le programme de perfectionnement des maîtres en mathématique. Cette pratique a eu pour effet de rendre plus accessibles les études universitaires à un plus grand nombre d'adultes (enseignants) qui n'auraient pu y accéder en raison de leur éloignement. Aspect intéressant pour ces adultes s'ils désirent poursuivre des études universitaires: les cours de ces programmes font partie de divers programmes de baccalauréat.

c) Les cours contractuels hors campus

On entend par cours contractuels un cours de l'enseignement régulier que l'Université accepte de dispenser hors du Campus en vertu d'une entente qu'elle conclut avec un groupe, un organisme, ou tout autre type d'institution. Par cette entente, sont établies les conditions de l'offre du cours. Cette formule est très souple; elle permet de répondre à des besoins ponctuels. Elle est une façon pour l'Université de se rapprocher de certaines clientèles. Comme il s'agit de cours de l'enseignement régulier, il s'agit de cours qui font partie des programmes de l'Université; par conséquent, ils peuvent éventuellement contribuer à l'obtention d'un diplôme.

- Trois expériences originales

L'Université Laval, pressenti de besoins spécifiques par des groupes extérieurs,a mis sur pied trois programmes comportant certaines originalités dont il nous semble opportun de parler brièvement.

a) Le PPMM (Programme de perfectionnement des maîtres en enseignement des mathématiques au primaire)

. Le programme exige que celui qui s'y engage soit un enseignant en exercice car il devra pouvoir faire les expériences pédagogiques que le programme comporte.

. Les cours et activités de ce programme sont préparés en coopération avec des équipes composées d'universitaires (didactitiens de la mathématique et mathématiciens) et de quelques personnes ressources (enseignants ou conseillers pédagogiques); provenant du milieu scolaire et dont les services sont prêtés à plein temps à l'Université.

. Les activités de ce programme se déroulent dans le milieu scolaire.

. Le matériel didactique est élaboré à l'Université mais est utilisé sur place par les étudiants sous la responsabilité d'animateurs locaux, qui sont, le plus souvent, des conseillers pédagogiques agissant comme chargés de cours sous la supervision de professeurs de l'Université.

. Chacun des cours est élaboré ou révisé en consultation avec des enseignants, des conseillers pédagogiques et d'autres personnes ressources du milieu scolaire.

. Bien que ce programme ne contienne pas assez de crédits pour conduire à un diplôme, les crédits des cours sont toutefois comptabilisables pour le baccalauréat en enseignement au préscolaire, au primaire et en orthopédagogie ou pour le baccalauréat général.

Ce programme, mis sur pied à la demande du Groupe des Conseillers en Mathématique de la Région de Québec, est d'une part d'accès facile pour les enseignants puisqu'il est offert dans leur milieu, et d'autre part, répond mieux à leurs besoins puisqu'il est élaboré avec leur collaboration. L'intégration de ces cours dans le cadre d'un programme conduisant à un baccalauréat lui ajoute un attrait supplémentaire.

b) Le BEPPO (Baccalauréat en enseignement au préscolaire, au primaire et en orthopédagogie).

Ce programme se présente sous deux formes de description. La première est à l'intention des candidats qui ne détiennent pas de brevet d'enseignement; elle constitue pour eux un programme de formation initiale; elle comporte des cours obligatoires. La deuxième forme s'adresse aux adultes qui détiennent un brevet d'enseignement; elle constitue pour eux un programme de perfectionnement; elle ne comporte pas de cours obligatoires. Cette dernière forme permet à l'adulte ayant acquis sa formation initiale dans les écoles normales, d'avoir accès à une formation complémentaire quasi-taillée sur mesure; en effet, tous les cours du programme lui sont accessibles et aucun ne lui est imposé, ce qui lui laisse la possibilité de choisir les cours qui répondent le mieux à ses besoins et à ses aspirations. A noter que, de plus, les adultes déjà détenteurs d'un brevet d'enseignement reçoivent des équivalences pour les études psychopédagogiques déjà faites.

c) Le certificat en service social

Le programme du certificat en service social peut être considéré comme l'expression concrète de la politique d'intégration de l'Université.

Ce programme témoigne en effet de la démarche réflexive et consultative d'une unité de formation, en l'occurence l'Ecole de service social, en vue de rendre l'enseignement qui conduit aux grades qu'elle décerne accessible à une catégorie d'étudiants répondant à des caractéristiques particulières: formation antérieure différente, expérience plus ou moins longue dans le champ d'activité professionnelle, obligation d'être actif sur le marché du travail.

Il convient de rappelerque ce certificat, tant dans son contenu que dans sa pédagogie, a été conçu pour répondre aux besoins d'une clientèle spécifique tout en situant ses objectifs propres par rapport à ceux du baccalauréat en service social et en tenant compte de la disponibilité d'éventuels étudiants qui doivent demeurer actifs en milieu professionnel. Les détenteurs de ce certificat, compte-tenu de leur expérience professionnelle, n'ont qu'à compléter subséquemment quarante-six crédits au lieu de soixante s'ils désirent obtenir le grade de bachelier en service social. Certains de ces bacheliers sont même actuellement inscrits à des études de deuxième cycle.

CONCLUSION

Ce chapitre 3 a fait état des moyens mis en oeuvre par l'Université pour la poursuite de son objectif d'intégration de l'éducation des adultes à ses activités régulières. Une qualité caractérise ces divers moyens: la souplesse. Cette souplesse permet de répondre à des besoins de plus en plus variés tant chez les jeunes que chez les adultes; mais elle devient plus fonctionnelle encore quand il s'agit des adultes parce que, à cause même de leur vécu, ils identifient mieux leurs besoins personnels de formation.

CHAPITRE 4

PRESENCE DES ADULTES A L'UNIVERSITE LAVAL (1)

Intention du chapitre

L'Université Laval a choisi l'intégration de l'éducation des adultes à ses activités régulières comme stratégie d'éducation permanente. Il s'agit de voir ici la réponse qu'elle a reçue de la part des adultes.

Identification des adultes à l'Université Laval

L'intégration de l'éducation des adultes aux activités régulières de l'Université Laval rend plus difficile l'identification des adultes dans les statistiques que publie le Bureau du registraire sur les étudiants; le Bureau du registraire ne publie pas de statistiques portant spécifiquement sur les adultes. Ce n'est donc que par voie indirecte que l'Université peut obtenir des états statistiques sur les adultes qui sont inscrits chez elle; et cette voie n'est vraiment praticable que pour les études de 1er cycle.

---

(1) Les analyses statistiques que contient ce chapitre sont tirées, pour la plus grande partie, d'une étude en rédaction au Bureau de recherches institutionnelles de l'Université à partir de données fournies par le Bureau du registraire; cette étude paraîtra sous peu.

L'étude du *Bureau de recherches institutionnelles* montre que les étudiants du 1er cycle qui poursuivent leur scolarisation au niveau universitaire en continuité de leurs études collégiales se situent à peu près intégralement à l'intérieur d'une gamme qui va de 18 à 24 ans; ce sont, si on veut leur donner une étiquette collective, "les jeunes". Les étudiants âgés de 25 ans et plus au 1er cycle sont donc des "adultes". Mais il y a aussi des adultes parmi les 18-24 ; administrativement, il s'en trouve à partir de 21 ans qui est l'âge minimum pour être admis à titre d'adulte par la voie du Service d'accueil; l'étude du *Bureau de recherches institutionnelles* a permis d'évaluer avec une assez bonne précision le nombre d'adultes de 21, 22, 23 ou 24 ans qui sont au 1er cycle. En additionnant ce nombre à celui des étudiants âgés de 25 ans et plus, on obtient avec assez de précision, le total des adultes qui sont inscrits au 1er cycle de l'enseignement régulier.

Par ailleurs, lorsqu'il s'agit de considérer certaines caractéristiques de la population adulte du 1er cycle, une voie plus courte s'offre: il suffit statistiquement d'analyser ces caractéristiques chez les étudiants de 25 ans et plus car ils sont tous, à quelques unités près, des adultes au sens socio-économique du terme, et ils constituent plus qu'un échantillon de la population adulte du 1er cycle puisqu'ils en forment les 84%.

Au niveau des 2e et 3e cycles, il n'a pas été possible d'identifier les adultes (au sens socio-économique) qui s'y trouveraient; nous verrons pourquoi plus loin.

Quant aux étudiants de l'Extension de l'enseignement, il s'agit d'adultes dans la quasi totalité des cas.

Nombre et proportion d'adultes au 1er cycle

Au trimestre d'automne 1980, l'Université Laval comptait au 1er cycle:

6728 étudiants âgés de 25 ans et plus (des adultes)
et 1310 adultes du groupe d'âges 21-24 ans; ce qui donne
un total de 8038 adultes au 1er cycle.

Comme il y avait alors au 1er cycle 20 706 étudiants, les adultes constituaient donc 38,8% de la population de ce cycle.

Distribution âge-sexe

Les 6728 adultes âgés de 25 ans et plus se distribuaient ainsi pour les variables âge et sexe:

Âge	Femmes	Hommes	TOTAL
Les 25 - 29 ans:	1170	1615	2785
	44%	*56%*	*100%*
Les 30 ans:	197	196	293
	50%	*50%*	*100%*
Les 31 ans et plus:	2501	1049	3550
	70%	*30%*	*100%*

Les deux séries de pourcentage ont des mouvements inverses: la série féminine augmente avec l'âge; celle des hommes baisse; au-délà de 30 ans, il y a deux femmes sur trois inscrits.

Âge médian

Les 13 978 étudiants de 24 ans et moins ont un âge médian de 21 ans et 7 mois;
Les 6 728 étudiants de 25 ans et plus ont un âge médian de 31 ans et 6 mois.

Chez les 25 ans et plus (les adultes), les 3868 femmes ont un âge médian de 33 ans et 9 mois; pour les 2860 hommes, cet âge est de 29 ans et 2 mois.

Caractéristique de la distribution des adultes selon l'âge

Si l'on distribue les 8038 adultes du 1er cycle selon l'âge, année par année, on obtient une courbe très asymétrique qui commence avec 47 inscrits de 21 ans et se termine avec 1 inscrit de 65 ans, en passant par un sommet atteint rapidement, en pente raide, dès l'âge de 25 ans (avec 776 inscrits) pour redescendre lentement, en pente douce, âge par âge; cette distribution contient encore 179 adultes de 55 ans et plus. Tels sont les nombres pour l'automne 1980. Cette asymétrie de la distribution limite la signification statistique de la moyenne qu'on en peut tirer: un âge moyen de 31 ans et 5 mois. Plus de la moitié (4488 sur 8038) des adultes inscrits se situent dans le segment 21-30 ans, et la classe des 25 ans est la plus nombreuse avec 776 inscrits; les autres (3550) inscrits se distribuent depuis 31 ans jusqu'à 65 ans selon une pente douce régulière.

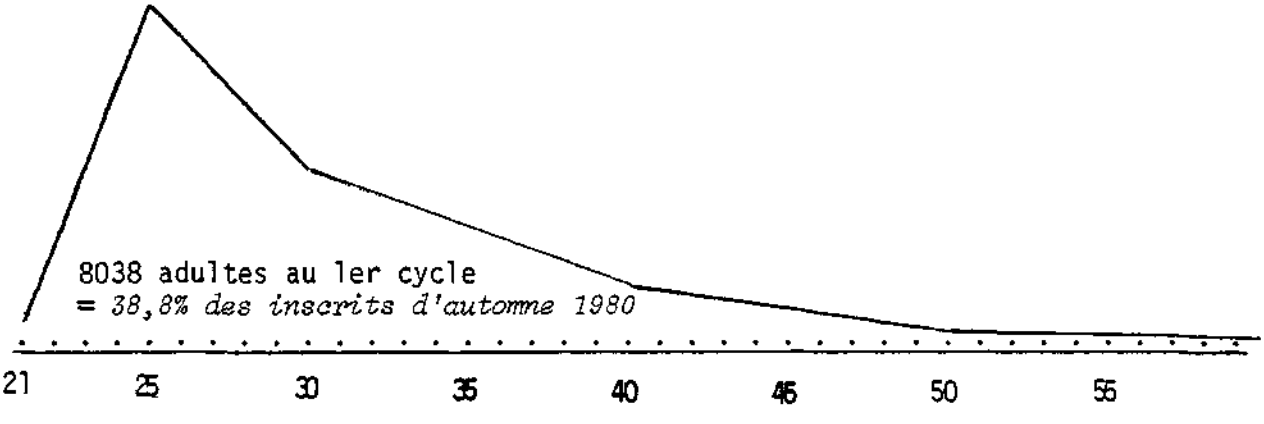

Distribution selon le régime des études (1er cycle)

L'étudiant peut faire ses études au rythme qui lui convient: il peut être inscrit à *temps complet* ou *à temps partiel*. Il y a une grande différence à ce point de vue entre les "jeunes" et les "adultes" inscrits au 1er cycle. Voici la situation pour l'automne 1980:

	Les jeunes (24 ans et moins)	Les adultes (25 ans et plus)	TOTAL (Tous les âges)
A temps complet	13 172	2 357	15 529
A temps partiel	806	4 371	5 177
Pourcentage à TP à l'intérieur de chaque groupe	*6%*	*65%*	*25%*

Si le quart des étudiants du 1er cycle sont à temps partiel, cela vient de la forte proportion d'adultes qui s'y trouvent puisque ceux-ci sont à temps partiel dans la proportion de 2 contre 1; en pourcentage: 65%.

Il est à propos de faire remarquer que les vocables "adulte" et "étudiant à temps partiel" ne sont pas des synonymes puisqu'un adulte sur trois poursuit ses études à temps complet; en pourcentage: 35%.

Il n'en reste pas moins vrai que les étudiants à temps partiel se trouvent en très grande majorité chez les adultes, puisque les adultes de 25 ans et plus comptent 4371 des 5177 étudiants à temps partiel inscrits au 1er cycle, ce qui représente déjà 84% des temps partiel; il n'a pas été possible

d'identifier les adultes parmi les 806 étudiants à temps partiel de 24 ans et moins, mais un calcul proportionnel conduit au nombre approximatif d'environ 200; ce qui donnerait une proportion de 88% des temps partiel qui seraient des adultes.

Le régime des études selon le sexe et le groupe d'âge (1er cycle)

Au 1er cycle, à l'automne 1980, les étudiants à temps partiel se répartissaient ainsi pour les variables sexe et âge:

		Femmes	Hommes	TOTAL
TP chez les 24 ans et moins:	N:	459	347	806
	%	*57%*	*43%*	*100%*
TP chez les 25 ans et plus:	N:	2800	1571	4371
	%	*64%*	*36%*	*100%*
TP pour l'ensemble des âges:	N	3259	1918	5177
	%	*63%*	*37%*	*100%*

D'une façon générale, la proportion de temps partiel chez les femmes est plus grande que chez les hommes; on constate le fait même chez les 24 ans et moins; mais chez les adultes (les 25 ans et plus), cette proportion est presque le double de celle des hommes: en arrondissant les proportions, on constate que le tiers des adultes-hommes sont à temps partiel tandis que les deux tiers des adultes-femmes le sont. Ce qui reflète la moins grande disponibilité des femmes pour la poursuite des études.

Le régime du temps partiel aux 2e et 3e cycles et les adultes

Automne 1980	Femmes		Hommes		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
A temps complet	769	*54*	1549	*57*	2318	*56*
A temps partiel	656	*46*	1187	*43*	1843	*44*
TOTAL	1425	*100*	2736	*100*	4161	*100*

La différence est faible aux 2e et 3e cycles entre les femmes et les hommes quant au régime des études; cela contraste avec la situation qu'on a rencontré au 1er cycle. Serait-ce l'indice qu'il y a peu d'adultes (au sens socio-économique) qui poursuivent des études au niveau des cycles supérieurs? Et ceux qui s'y inscrivent seraient, en plus forte proportion, des hommes comme porte à le penser le tableau suivant:

Automne 1980	Femmes		Hommes		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%
Les 21-27 ans	780	*55*	1267	*46*	2047	*49*
Les 28 ans et plus	645	*45*	1469	*54*	2114	*51*
TOUS LES AGES	1425	*100*	2736	*100*	4161	*100*

La distribution proportionnelle selon l'âge est presque parfaitement inversée par rapport aux deux sexes. Les 28 ans et plus se trouvent surtout chez les hommes; ce qui porte à penser que s'il y a des étudiants adultes (au sens socio-économique) à l'Ecole des gradués, ce sont, en plus grande proportion, des hommes.

Les programmes que fréquentent les adultes

Pour étudier ce phénomène, nous considérerons les inscrits de 25 ans et plus; nous avons noté plus haut que ces étudiants constituent les 84% des adultes du 1er cycle. Leur choix de programme sera donc une très bonne indication des préférences des adultes en cette matière, ou à tout le moins des programmes qu'ils fréquentent de fait même s'il ne s'agit pas de leur choix préféré.

A l'automne 1980, les 6728 adultes de 25 ans et plus se répartissaient ainsi pour les programmes où ils formaient au moins 25% des inscrits:

Nombre	Champ d'études
2130	Formation et perfectionnement des enseignants
	De ces 2130, plus de 900 sont inscrits au PPMF ou au PPMM, et plus de 550 au BEPPO.
788	Sciences sociales
	De ces 788, 255 étaient inscrits au baccalauréat en relations industrielles offert le soir aux adultes.
722	Lettres
688	Etudiants libres ou auditeurs
447	Baccalauréat général
303	Arts
242	Sciences de l'éducation
186	Droit
180	Théologie
37	Philosophie

Cette liste contient 5723 des 6728 adultes de 25 ans et plus, soit 85% de

ces adultes; et pourtant le total des inscrits de tout âge dans ces programmes ne constitue que 62% des inscrits du 1er cycle. Ce contraste indique la concentration des adultes dans certains champs d'études, et par voie de conséquence une absence dans les autres champs. Les autres 15% d'adultes (un total de 1005) se répartissent dans ces autres champs où se trouvent 38% des étudiants du premier cycle; et même là, il y a des points de concentration tandis que dans d'autres programmes on ne trouve à peu près pas d'adultes. Cette situation appelle un examen critique: s'agit-il de programmes fermés aux adultes ou de programmes que les adultes ne désirent pas fréquenter? C'est une étude à faire même si on peut avancer comme premiers éléments de réponse les constatations qui suivent.

A l'automne 1980, le Service d'accueil a soumis aux comités d'admission un total de 823 dossiers d'adultes. Le *Bureau de recherches institutionnelles* a fait l'analyse du cheminement de 607 de ces dossiers; il s'y trouvait 577 nouveaux candidats au 1er cycle, dont 377 vinrent s'inscrire; de ceux-ci, 316 se trouvaient dans le programme qu'ils avaient demandé comme 1er choix, et 61, dans leur 2e choix. En pourcentage, on a ainsi 65% des candidats à venir s'inscrire; et chez les inscrits, 84% sont dans leur programme de 1er choix. Il y a un intérêt particulier à considérer les demandes d'admission aux programmes contingentés; plus du quart des candidats visaient l'un ou l'autre de ces programmes comme 1er choix (153 sur 577, soit 26,5% des candidats); 70 de ces 153 candidats ont reçu l'offre de venir s'inscrire, ce qui donne un taux d'offre de 46% alors que le taux pour les "jeunes" n'est que de 26%; ce haut taux d'offre montre d'abord que le

filtrage des dossiers par le Service d'accueil est sérieux, et montre aussi que les programmes contingentés ne sont pas plus inaccessibles aux adultes qu'aux jeunes. La pratique de réserver aux adultes un quota de places proportionnel au nombre de demandes venant de ces candidats, commence à s'instaurer.

Les programmes à forte proportion d'adultes

Nous venons de voir vers quels programmes se dirigent surtout les adultes. C'est un aspect complémentaire mais différent que présentent les programmes quand on cherche ceux où la proportion des adultes est élevée. Vus sous cet angle, les programmes se présentent dans l'ordre suivant:

Programme ou champ d'études	Proportion d'adultes de 25 ans et plus dans le programme
Etudiants libre ou auditeurs	67,6
Formation des enseignants	65,0
Théologie	54,4
Baccalauréat général	37,3
Sciences de l'éducation	37,1
Sciences sociales	34,5
Arts	33,4
Lettres	31,2
Philosophie	30,8
Droit	26,0

Les autres programmes ou champs d'études ont un taux de 25 ans et plus inférieur à 25%. Pour avoir le taux intégral d'adultes dans chaque program-

me, il aurait fallu ajouter (mais ce n'était présentement pas possible) les adultes agés de 21 à 24 ans; le taux affiché dans le tableau donné ci-dessus est donc un minimum.

Les objectifs de formation des adultes semblent donc assez fortement polarisés; et les pôles principaux présentent des caractéristiques assez différentes: intention de formation pluridisciplinaire chez les candidats aux études libres et au baccalauréat général, désir de perfectionnement professionnel chez les enseignants, préoccupation de maturité et d'épanouissement personnel qui développe l'intérêt pour la théologie, les arts, les lettres, la philosophie, objectif de réorientation professionnelle que peut favoriser l'étude des sciences sociales (en particulier, les relations industrielles et le service social) ou du droit. Malgré cet essai de typologie des intentions de l'adulte qui revient aux études, il ne faut pas perdre de vue que chaque cas d'adulte, en raison du vécu qu'il représente, est pratiquement un cas d'espèce. D'où l'importance de la souplesse du régime pédagogique pour ce type d'étudiant.

L'Université Laval a fait un effort particulier depuis dix ans pour accueillir cette clientèle d'adultes que sont les enseignants; elle a créé le poste de coordonnateur au perfectionnement des enseignants pour informer et accueillir cette clientèle, et pour concourir à la décentralisation de l'offre de l'enseignement qui intéresse les enseignants. Or ceux-ci sont majoritairement des femmes, particulièrement au primaire. Il n'y a donc aucune surprise à constater la forte proportion de femmes chez les adultes inscrits au 1er cycle.

Evolution récente

En ces dernières années, deux formules d'études de premier cycle ont connu un développement important: le baccalauréat général et le statut d'étudiant libre. Lancé à l'hiver 1974 avec 15 étudiants, le baccalauréat général comptait à l'automne 1980 un total de 1199 étudiants dont plus du tiers sont âgés de 25 ans et plus; cette proportion d'adultes se maintient depuis les débuts du programme; programme souple qui semble convenir particulièrement aux adultes; pour plus de souplesse, les deux tiers des étudiants inscrits au baccalauréat général choississent le *bloc complémentaire* comme troisième composante de leur programme. Le statut d'étudiant libre a connu aussi un développement rapide en ces dernières années; de 95 inscrits à l'automne 1973, on en est à 929 à l'automne 1980; s'y ajoutent 84 auditeurs. Et la proportion des 25 ans et plus est toujours très élevée chez les étudiants libres; elle est présentement de 68%.

Le développement qu'ont connu ces deux modalités d'études de premier cycle pourrait être l'indice d'un besoin de souplesse pour une grande partie de la clientèle adulte. Et il pourrait être opportun que l'Université considère comment elle pourrait rendre ces "programmes" plus accessibles aux adultes en les offrant, en partie du moins, hors de la Cité universitaire; c'est une modalité qui a rendu de grands services aux adultes du monde de l'enseignement.

L'offre HLH

Le sigle HLH signifie *Hors du lieu habituel*. Le lieu habituel de l'offre des cours et des programmes, c'est le campus de la Cité universitaire. Pour favoriser les enseignants en exercice, l'Université Laval a

instauré en ces dernières annés l'offre HLH des cours qui pouvaient particulièrement intéresser cette catégorie d'adultes. C'est ainsi que dans les Centres de St-Georges et Thetford, de juin 1974 à novembre 1980, plus de 300 adultes ont pu obtenir un diplôme de l'Université sans être obligés de venir à la Cité universitaire; ce sont les professeurs de Laval qui se sont déplacés pour offrir leur enseignement dans ces Centres. On décompte 189 baccalauréats en éducation, 15 certificats pour l'enseignement professionnel, quelque 50 baccalauréats en administration scolaire et quelque 75 certificats en animation.

Le PPMF (Programme de perfectionnement des maîtres pour l'enseignement du français au primaire ou au secondaire) a été offert d'une façon très décentralisée, dans une quarantaine de commissions scolaires. Depuis l'automne 1975 jusqu'au trimestre d'hiver 1981 inclusivement, 87 groupes ont été organisés; 1201 enseignants ont obtenu ou sont en voie d'obtenir leur diplôme.

Le PPMM (Programme de perfectionnement des maîtres en mathématiques) a débuté à l'automne 1978; déjà 28 groupes ont été organisés dans diverses commissions scolaires où l'on a enregistré 1462 inscriptions trimestrielles; à l'automne 80, les 28 groupes comptaient 433 enseignants.

Les COURS CONTRACTUELS, toujours offerts hors de la Cité universitaire, ont été administrés d'abord par l'Extension de l'enseignement; ils sont maintenant administrés par la Direction générale du 1er cycle qui en a confié la charge au Coordonnateur au perfectionnement des enseignants; depuis l'hiver 1980, celui-ci a constitué 16 groupes dont les effectifs sont de 336 étudiants, tous des adultes.

L'offre HTH

Le sigle HTH signfie *Hors des temps habituels*. Les temps habituels pour l'offre des cours (et donc des programmes) ce sont: les trimestres d'automne et d'hiver; les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi; de 8 h 30 à 16 h 30. Pour rendre l'enseignement plus accessible aux adultes, l'Université s'efforce d'offrir le plus de cours possible hors de ces temps: l'été, le samedi, et à partir de 16 h 30; et vise à donner suffisamment de cours d'un même programme pour qu'il soit possible d'obtenir le diplôme par la seule fréquentation HTH. Pour les trois trimestres d'automne 1979, d'hiver 1980 et d'été 1980, vingt-quatre programmes de 1er cycle pouvaient ainsi se faire selon l'offre HTH des cours; "se faire" signifie que ces programmes pouvaient être parcourus au complet en ne fréquentant que des cours du soir, du samedi et d'été.

Le BEPPO

Le baccalauréat en enseignement au préscolaire, au primaire et en orthopédagogie (BEPPO) présente la particularité de s'offrir selon deux formes: comme programme de formation initiale, et comme programme de perfectionnement. L'opportunité de cette deuxième forme à l'intention des adultes qui ont déjà une formation pédagogique est confirmée par les statistiques suivantes: sur un total de 18 669 inscriptions trimestrielles depuis le trimestre d'été 1974 pour les deux formes du programme, on trouve 6700 inscriptions à la forme "perfectionnement".

L'extension de l'enseignement universitaire

La Direction de l'extension de l'enseignement assume la responsabilité d'organiser, avec la collaboration des unités d'enseignement, des activités éducatives; ces activités (cours ou autres formules) ne permettent pas d'acquérir de crédits pour les fins de l'enseignement régulier (celui qui conduit à des diplômes dans le cadre des cycles), mais elles n'en constituent pas moins une forme importante de l'éducation des adultes que dispense l'Université. A l'automne 1978, l'Extension enregistra 2865 inscriptions; à l'automne 1979, 3249. Il s'agit d'une clientèle diversifiée où les uns recherchent un enrichissement culturel, et les autres, un perfectionnement professionnel. A ce type appartiennent les activités d'éducation médicale continue; en 1979-1980, 1185 médecins s'y sont inscrits; ces inscriptions s'ajoutent aux 3249 mentionnées ci-dessus.

CONCLUSION

L'Université compte un nombre important d'adultes au 1er cycle (8038) où ils constituent près de 40% des inscrits, plus précisément 38,8% à l'automne 1980.

Il reste toutefois que ces adultes se concentrent dans un nombre plutôt restreint de programmes. Il y a donc encore beaucoup à faire pour que tous les secteurs de l'Université soient largement ouverts aux adultes.

CHAPITRE 5

REGARD CRITIQUE

Le fait que l'Université Laval ne remette pas en cause ce choix d'une formule qui intègre les étudiants adultes à l'intérieur de ses activités régulières, ne signifie pas qu'elle considère cette solution au stade actuel comme parfaitement rodée.

Si les étudiants adultes sont intégrés à l'ensemble des étudiants inscrits à l'enseignement régulier, tous les agents impliqués dans la planification, l'organisation et l'offre des programmes et des cours doivent en être bien conscients et être prêts à s'adapter à cette présence qui est une réalité nouvelle. Il s'agit donc là d'une transformation des mentalités et par conséquent d'un objectif à long terme. Le Service de promotion de l'éducation permanente peut attester qu'il en est bien ainsi.

Que signifie d'ailleurs concrètement "s'adapter à cette présence qui est une réalité nouvelle" ? Les expériences et le développement de l'andragogie permettent d'entrevoir une spécificité aux modes d'apprentissage des adultes qui pourrait impliquer une pédagogie qui leur soit adaptée. Par ailleurs, d'autres expériences où adultes et jeunes se sont retrouvés au sein de mêmes groupes se sont avérées très fructueuses, la richesse des contacts profitant à l'ensemble des participants. Vaut-il mieux faire un choix ou chercher à concilier ces positions divergentes ?

En intégrant les adultes dans les programmes réguliers de l'Université, celle-ci les a assimilés du même coup aux étudiants dits "jeunes" ce qui revient en quelque sorte à nier leur spécificité. Faut-il au contraire la reconnaître, mais alors reproduire à l'intérieur des cours la marginalisation des adultes que l'on a refusé au départ ? Voilà un ensemble de questions présentement pour nous sans réponse.

Les éléments d'information dont l'Université Laval dispose quant à la connaissance de sa population adulte sont encore à l'état embryonnaire et ce n'est que par un approfondissement des caractéristiques et des besoins de cette population que des réponses satisfaisantes auront chance d'être apportées, entre autres, au plan de la pédagogie.

Les informations dont nous disposons déjà établissent l'évidence que l'enseignement supérieur sera désormais dispensé dans un contexte renouvelé.

En effet, l'Université accueillera davantage d'étudiants ayant acquis leur formation prérequise par des voies variées et ayant également une certaine expérience de la vie. Leur présence a déjà engagé l'Université dans la révision de certains de ses programmes d'études. Le nombre de tels étudiants devant s'accroître, on peut anticiper l'émergence d'un contexte pédagogique profondément modifié dont les exigences ne pourront être rencontrées qu'avec le concours de services de soutien appropriés.

Non seulement l'Université sera satisfaite de recevoir ces étudiants dans ses murs, mais elle voudra également rejoindre les adultes incapables de fréquenter le campus. A cette fin, elle devra poursuivre et développer

ses modes de décentraliser l'offre de ses enseignements et peut-être devra-t-elle, à plus long terme, penser à l'enseignement télévisé, à la production de vidéo-cassettes, à la production de films...Dans ce contexte, que l'on songe par exemple, aux responsabilités nouvelles que devra assumer la Bibliothèque de l'Université, le Service de l'audio-visuel, le Service de pédagogie universitaire.

A ce sujet, toutefois, afin de ne pas disperser les efforts, il s'imposera de pouvoir s'appuyer surtout sur une connaissance des besoins des nouvelles clientèles qui remplaceront les clientèles en déclin; une approche valable consisterait à identifier des clientèles cibles et à inventorier avec elles leurs besoins; nous pensons notamment à la clientèle féminine.

CHAPITRE 6

POUR ELARGIR ET APPROFONDIR LA PROBLEMATIQUE

L'Université est bien consciente que le mandat de la Commission devant laquelle elle dépose ce mémoire embrasse une problématique qui englobe tout le système scolaire. C'est pourquoi elle croit utile d'ajouter à son rapport les quelques paragraphes qui suivent.

Au moment d'aborder les perspectives d'avenir, ne convient-il pas de rappeler la triple fin que la Commission royale d'enquête sur l'enseignement (Commission Parent) proposait au système d'éducation du Québec, savoir:

a) "mettre à la portée de tous, sans distinction de croyance, d'origine sociale, de culture, de milieu social, d'âge, de sexe, de santé physique ou d'aptitudes mentales, un enseignement de bonne qualité et répondre à la diversité des besoins;

b) permettre à chacun de poursuivre des études dans le domaine qui répond le mieux à ses aptitudes, à ses goûts et à ses intérêts, jusqu'au niveau le plus avancé qu'il lui est possible d'atteindre et de bénéficier ainsi de tout ce qui peut contribuer à son plein épanouissement;

c) préparer toute la jeunesse à la vie en société, c'est-à-dire à gagner sa vie par un travail utile, à assumer toutes ses responsabilités sociales dans l'égalité et la liberté et offrir aux adultes les plus grandes possibilités de perfectionnement.".

C'est donc en se référant à ces objectifs que l'Université Laval a adhéré au principe intégrateur qu'est le concept de l'éducation permanente. Compte tenu de la fonction qui est la sienne, l'Université tend progressivement à offrir aux adultes les plus grandes possibilités de perfectionnement afin de contribuer au développement maximal des ressources humaines.

Le concept d'éducation permanente doit informer (au sens philosophique du terme), non seulement l'ensemble du système d'éducation mais s'applique également à tous les agents de la vie socio-économique et culturelle: entreprise, patronat, syndicat, coopératives etc. qui peuvent offrir des situations d'apprentissage les plus variées.

En conséquence, si l'on veut tirer parti efficacement des ressources humaines et financières déjà investies à des fins de formation professionnelle et socio-culturelle des adultes, il s'impose:

- d'établir au plus tôt une politique cohérente de l'utilisation des ressources existantes à l'avantage des usagers;

- d'assurer la coordination souple mais efficace des secteurs de l'Etat devant participer à la mise en oeuvre de cette politique.

En effet, il est devenu urgent de reconnaître les avis du Conseil supérieur de l'Education à propos "de la loi sur la formation et la qualification professionnelles de la main-d'oeuvre" (1970-1971) et sur le conflit intolérable de juridiction en formation professionnelle des adultes (1979-1980).

Il serait préférable:

- de conjuguer les compétences concernées en vue d'une action efficace, en réponse aux besoins des usagers, puisqu'il ne s'agit plus tellement de débattre de "compétence";

- de procéder à la révision des contenus des enseignements qu'offre le système d'éducation en se fondant sur l'impact que pourrait avoir l'introduction de nouvelles technologies et de confier, à cette fin, à un organisme approprié les études prospectives qui s'imposeraient;

- de faire appel à la contribution des entreprises et des syndicats dans la prévision et l'établissement des besoins de formation en distinguant la formation professionnelle de la formation générale, celle-ci étant davantage de la compétence de la personne.